

Municipalité de Normétal
District d'Abitibi-Ouest
Province de Québec

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Normétal, située au 59, 1^{re} Rue, à la salle de l'hôtel de ville, le 1^{er} octobre 2025 à 19 h 30

Sont présents : Mme Monique Bouchard, maire
MM Patrice Morin, conseiller # 2
Gérald Lamoureux, conseiller # 3
Steve Lamoureux, conseiller # 5
Postes vacants : # 1, # 4 et # 6

Est également présente : Lyne Blanchet, greffière-trésorière

1. Ouverture

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente, il est 19 h 30.

2025.10.168

2. Ordre du jour

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par monsieur Patrice Morin et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté et il demeure ouvert à toutes modifications.

Adoptée unanimement

3. Procès-verbaux

2025.10.169

3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par monsieur Gérald Lamoureux, appuyé par monsieur Patrice Morin et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2025.

Adoptée unanimement

4. Trésorerie

2025.10.170

4.1 Dépôt du rapport mensuel des revenus et des dépenses

La directrice générale dépose au conseil le rapport mensuel des revenus et des dépenses de la Municipalité au 30 septembre 2025.

2025.10.171

4.2 Dépôt des états comparatifs

La greffière-trésorière dépose au conseil municipal deux états comparatifs prescrits par l'article 176.4 du Code municipal du Québec.

2025.10.172

4.3 Liste des dépenses incompressibles

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale dans le cadre de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025;

Il est proposé par monsieur Patrice Morin, appuyé par monsieur Steve Lamoureux et résolu d'autoriser le paiement pour :

- Septembre 2025 totalisant 433,07 \$ et représenté par les chèques L2500117 à L2500118;

IL EST RÉSOLU d'approuver le paiement des salaires des employés incluant les pompiers pour les semaines 35 à 39 de l'année 2025 totalisant 43 574,96\$.

Adoptée unanimement

2025.10.173

4.4 Approbation du paiement des factures à payer

Il est proposé par monsieur Gérald Lamoureux, appuyé par monsieur Steve Lamoureux et résolu d'approuver le paiement des dépenses pour :

- Août 2025 totalisant 1 078,93\$ représenté par les chèques P2500314 et P2500337;
- Septembre 2025 totalisant 220 366,92 \$ et représenté par les chèques C2500021 et C2500022; L2500117 à L2500123; P2500342 à P2500383.

Adoptée unanimement

5. Correspondance et information

2025.10.174

5.1 Projet du gouvernement fédéral : Examen du mandat de la Société canadienne des postes

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement fédéral a annoncé la tenue d'un examen du mandat de la Société canadienne des postes qui aura lieu du 1^{er} octobre 2025 au 31 mars 2026, comme suit :

En théorie, des consultations publiques peuvent être menées afin d'examiner le Protocole du service postal canadien (2009) et d'obtenir le poulx de la population canadienne quant à leurs besoins et à leur utilisation du service postal. Si une consultation était nécessaire, l'objectif serait d'obtenir les points de vue des Canadiens et des parties prenantes pour redéfinir la vision axée sur le service de Postes Canada, dans un contexte où le paysage de l'industrie postale a changé, les besoins des Canadiens ont évolué et le volume de courrier et de lettres a considérablement diminué au point de miner la viabilité de Postes Canada.¹

CONSIDÉRANT QUE le plan actuel n'indique pas qu'il y aura des consultations publiques ni une participation de l'ensemble des parties prenantes, et

CONSIDÉRANT QUE le processus et le cadre de référence de l'examen du mandat n'ont pas encore été annoncés;

CONSIDÉRANT QUE le récent rapport de la Commission d'enquête sur les relations de travail a recommandé des coupes de service sous forme de fermeture de bureaux de poste et de réactivation du programme de remplacement des boîtes aux lettres par des boîtes postales communautaires du précédent gouvernement fédéral conservateur;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement doit connaître le point de vue des municipalités sur les questions les plus importantes, comme le maintien de

Postes Canada à titre de service public, l'importance du moratoire sur la fermeture des bureaux de poste, l'amélioration du Protocole du service postal canadien, le maintien de la livraison à domicile, de la livraison de colis et de la livraison au quotidien, la création d'une banque postale, l'écologisation de Postes Canada, l'ajout de bornes de recharge pour véhicules électriques, la livraison de nourriture, l'amélioration des services de livraison dans les collectivités rurales, éloignées ou autochtones, ainsi que la création de services pour aider les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées à demeurer chez elles aussi longtemps que possible et ainsi assurer le maintien des bons emplois dans les collectivités et l'autonomie financière de Postes Canada;

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, monsieur Gérald Lamoureux

QU'IL SOIT QUE la Municipalité de Normétal écrive au ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux public et de l'Approvisionnement, Joël Lightbound, pour lui demander de reporter la tenue de l'examen du mandat de Postes Canada tant et aussi longtemps que les activités de Postes Canada ne seront pas stabilisées, que l'incidence de la hausse du prix des timbres ne se sera pas fait sentir et que les volumes de colis ne seront pas le reflet réel de la demande de ce secteur d'activités;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la Municipalité de Normétal inclue dans sa lettre au ministre Lightbound que tout examen de Postes Canada et du Protocole du service postal canadien soit tenu de manière transparente, publique et approfondie, et comprenne des audiences publiques auxquelles participeront toutes les parties prenantes, dans toutes les régions du Canada;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la Municipalité de Normétal soumette un mémoire ou participe aux audiences afin de donner son point de vue dans le cadre du processus d'examen du mandat de Postes Canada.

¹ Secrétariat du Conseil du Trésor (2025). « Consultations auprès des Canadiens », Canada.ca <https://www.canada.ca/fr/gouvernement/systeme/consultations/consultationdescanadiens.html>. Consulté le 5 septembre 2025. Termes entrés dans la barre de recherche « Examen de la Société canadienne des postes ».

Adoptée unanimement

2025.10.175 5.2 Demande de commandite pour le Club des Petits Déjeuners

CONSIDÉRANT la demande de commandite déposée par le Club des Petits Déjeuners de Normétal;

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par monsieur Gérald Lamoureux et résolu d'approuver une commandite de 400 \$ au Club des Petits Déjeuners de Normétal.

Adoptée unanimement

2025.10.176 5.3 Local pour des cours de peinture

Il est proposé par monsieur Patrice Morin, appuyé par monsieur Steve Lamoureux et résolu de prêter la salle de l'aréna, suite à une demande de madame Danièle Frenette, pour des cours de peinture qui débiteront en octobre 2025, et ce, jusqu'en mai 2025, les mercredis.

Adoptée unanimement

2025.10.177 5.4 Demande de commandite pour une activité spéciale pour les résidents de l'Hébergement La Maisonnée

CONSIDÉRANT la demande déposée par l'Hébergement La Maisonnée dans le but d'offrir un cadeau à leurs résidents pour la période des Fêtes;

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par monsieur Patrice Morin et résolu d’octroyer un montant de 300 \$, dépense à imputer au poste budgétaire 02-701-20-970-00.

Adoptée unanimement

6. Règlement

Aucun.

7. Avis de motion

Aucun.

8. Rapport des comités

8.1 Rapport du conseil d’administration des maires

Madame Monique Bouchard, maire mentionne la nomination de M. Eric Fournier, à titre de directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint à la MRC d’Abitibi-Ouest. Cette nomination fait suite au départ à la retraite dans les prochains mois de monsieur Normand Grenier.

8.2 Rapport du conseil d’administration de l’Office d’habitation Lac-Abitibi

Madame Lyne Blanchet, représentante au conseil d’administration de l’Office d’Habitation Lac Abitibi mentionne que lors de la dernière rencontre, il a été confirmé que les 20 logements de Normétal seront modernisés pour assurer leur conformité avec les normes en vigueur en 2026.

9. Voirie municipale

Aucun.

10. Affaires nouvelles

2025.10.178

10.1 Dépôt du Rapport de la maire sur les faits saillants de 2024

Il est proposé par monsieur Gérald Lamoureux, appuyé par monsieur Steve Lamoureux et résolu :

QUE suite au Rapport financier 2024 et du rapport du vérificateur externe, il y a dépôt du Rapport de la maire sur les faits saillants ;

QUE ledit rapport soit envoyé par courrier aux citoyens de la municipalité;

RAPPORT DE LA MAIRE

Faits saillants du rapport financier et du rapport externe du vérificateur

Année 2024

Chères citoyennes, Chers citoyens,

En vertu des dispositions de l’article 176.2.2. du Code municipal du Québec, je vous présente les faits saillants du rapport financier de 2024. Ce rapport vous informe sur les points suivants :

- 1. Les états financiers de l’année 2024 et le rapport externe du vérificateur.

2. Les principales réalisations de l'année 2024.

1. LE RÉSUMÉ FINANCIER 2024 ET LE RAPPORT EXTERNE DU VÉRIFICATEUR

1.1 Résumé financier 2024

Revenus et dépenses

Le rapport financier consolidé au 31 décembre 2024, préparé par la firme comptable Daniel Tétreault, CPA Inc., nous indique que les revenus d'investissement et de fonctionnement de la municipalité ont atteint 1 667 060 \$ tandis que les dépenses ont été de 1 776 261 \$.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, financement à long terme, remboursement, affectation, etc.), les états financiers indiquent que la Municipalité a réalisé en 2024 un déficit de fonctionnement à des fins fiscales de 124 260 \$.

	Budget 2024	Réel 2024
Revenus	1 361 551 \$	1 667 060\$
Charges	(1 212 009 \$)	(1 776 261 \$)
Excédent de l'exercice	149 542 \$	(109 201) \$
Moins les revenus d'investissement		(392 693 \$)
Excédent de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales	38 564 \$	(501 894) \$
Amortissement		374 852 \$
Remboursement dette à long terme	(43 749 \$)	(32 934 \$)
Activités d'investissement	(119 632 \$)	(89 101 \$)
Réserves financières et fonds réservés	124 817 \$	124 817
Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	0	(124 260 \$)

1.2 Le rapport externe du vérificateur

Daniel Tétreault, CPA Inc. a audité les états financiers consolidés pour l'exercice 2024 de la municipalité conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Selon le rapport de l'auditeur indépendant signé le 6 mai 2025, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Normétal au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadienne pour le secteur public.

2. LES PRINCIPALES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE 2024

2.1 Résumé des principales réalisations avec ou sans subventions gouvernementales

- Jardins au centre-village avec la fabrication d'une serre, d'un cabanon, pots, plants, etc;
- Souligner le 80^e anniversaire des membres du Club de l'Âge d'Or en leur remettant un présent;
- Initiation à l'art urbain (fresque) sur les cabanes des joueurs au terrain multisports;
- Écono-lunch au Centre Norbec;
- Abri hivernal près de la glissade dans les sentiers pédestres, signalisation;
- Embellissement incluant un tirage au sort de bacs à fleurs et de légumes / pose de jardinières;
- Début de travaux de réfection pour le nouveau Studio NorForme au Centre Norbec;
- Commandite d'Hécla Qubec : achat de traineau et étagère de métal;

- Travaux de réfection à la caserne (douches);
- Travaux de réfection à la Salle des loisirs (mur séparateur et salle d'eau);
- Travaux de réfection dans le local du journal (salle d'eau);
- Achat d'un véhicule incendie (pointeur);
- Achat d'équipements de pompiers (habits de combat, gants, casques);
- SSI – test de la pompe et réparation du compresseur;
- Travaux de réfection sur la 1^{re} Rue et la 2^e Rue;
- Clôtures, paillis, coffret pour divers jeux au Parc La Grouillerie;
- Travaux complémentaires pour le remplacement du compteur d'eau au puits.

Monique Bouchard, Maire

Adoptée unanimement

2025.10.179

10.2 Transferts pour affecter les dépenses dans les bons codes budgétaires

Il est proposé par monsieur Gérald Lamoureux, appuyé par monsieur Steve Lamoureux et résolu d'autoriser les transferts suivants pour les affecter au bon poste budgétaire.

Description	N° de compte	Débit	Crédit
TAXES GENERALES	01-211-11-130	524,26	
TAXES GÉNÉRALES (en cours d'an	01-211-11-139		524,26
TAXES GENERALES	01-211-11-130	779,45	
TAXES GÉNÉRALES (en cours d'an	01-211-11-139		779,45
TAXES GENERALES	01-211-11-130	200,00	
LOCATION DE SALLE et GLACE	01-231-71-110		200,00
DÉROGATION	01-234-90-001		100,00
LICENCES ET PERMIS	01-241-10-000	100,00	
DISPOSITION D'IMMOBILISATION	01-279-10-000	815,91	
AUTRES REVENUS DIVERS	01-278-00-000		815,91
DIRECTRICE GÉNÉRALE GREFFIÈRE-	02-130-00-141-10		263,50
FORMATION DG et SEC.-TRÉS. ADJ	02-130-00-454-00	263,50	
ENTRETIEN MÉNAGE HÔTEL DE VILL	02-130-00-141-21		112,50
ALLOCATIONS MÉNAGE LOISIRS	02-701-20-529-00	56,25	
SOUS-TRAITANCE MÉNAGE STUDIO	02-701-40-529-00	56,25	
SERVICES JURIDIQUES	02-130-00-412-00		5,60
ENTRETIEN & REPARATIONS MACHIN	02-390-00-526-00	5,60	
DONS ORGANISMES AUTRES QUE LOI	02-190-00-970-00		2 510,82
OBNL - LA MAISONNÉE	02-190-00-970-02	2 510,82	
ENTRETIEN & REPARATION/CASERNE	02-220-00-522-00		4 676,79
NORMÉTAL - ENTRETIEN CASERNE	02-220-10-522-00	4 676,79	

Adoptée unanimement

2025.10.180

10.3 Démarche de gestion des actifs municipaux en eau

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Normétal reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme ;

CONSIDÉRANT QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état d'offrir des services durables et de qualité aux citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la Municipalité de Normétal et à offrir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Normétal a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (Ministère) ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA ;

CONSIDÉRANT QUE la Démarche de gestion des actifs municipaux offre un cadre structuré et des principes clairs pour les actifs ;

CONSIDÉRANT QUE le PGA maximise l'efficacité des ressources humaine et financières en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive ;

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre du PGA contribuera à la résilience et à la pérennité des infrastructures municipales ;

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par monsieur Gérald Lamoureux et résolu que

- la municipalité s'engage à élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux ;
- la municipalité s'engage à transmettre, au Ministère au plus tard le 31 décembre 2026 le sommaire PGA-Eau et les informations requises par ce dernier ;
- le Conseil municipal approuve le document « Démarche de gestion des actifs municipaux en eau » et autorise le dépôt des documents auprès du Ministère.

Adoptée unanimement

2025.10.181

10.4 Proposition d'implantation d'un service de premiers répondants (PR2) à Normétal

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Normétal souhaite augmenter la rapidité et l'efficacité des réponses en cas de situations médicales d'urgences vitales en attendant l'arrivée des techniciens ambulanciers;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Normétal a pris connaissance de l'entente de services de premiers répondants proposé par l'Établissement territorial de Santé Québec desservant la région de l'Abitibi-Témiscamingue et plus spécifiquement des modalités d'application relative à l'implantation et à l'opération d'un service de premiers répondants;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'analyse par Santé Québec du territoire visé par la demande, de l'évaluation des besoins et de la proposition du niveau de service de premiers répondants requis, la Municipalité de Normétal s'engagera à finaliser l'étude de faisabilité notamment au niveau des ressources humaines et financières quant à la mise en place d'un service de premiers répondants;

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par monsieur Patrice Morin et résolu

QUE le conseil de la Municipalité de Normétal approuve l'avis d'intention d'implanter un service de premiers répondants;

QUE Mmes la mairesse et la direction générale sont autorisées à signer pour et au nom de la municipalité le formulaire de demande de soutien financier et l'entente avec Santé Québec pour l'implantation d'un service de premiers répondants sur son territoire.

Adoptée unanimement

2025.10.182	<u>10.5 Adoption du budget révisé 2025 de l'Office d'habitation Lac-Abitibi déposé le 21 août 2025 et contribution municipale</u> CONSIDÉRANT QUE la Société d'Habitation du Québec (SHQ) par le biais de l'Office d'habitation Lac-Abitibi transmet à la Municipalité de Normétal son budget révisé et approuvé pour 2025; CONSIDÉRANT QUE le budget révisé et approuvé est en date du 21 août 2025; CONSIDÉRANT QU'à la demande de la SHQ, la Municipalité doit approuver ce budget déposé le 21 août 2025 et accepter de verser à l'OH sa contribution annuelle (soit 10 % du déficit); Il est proposé par monsieur Gérald Lamoureux, appuyé par monsieur Steve Lamoureux et résolu : D'APPROUVER le budget révisé 2025 de l'Office d'habitation Lac-Abitibi fixant les dépenses à 107 971 \$ et le déficit à 10 797 \$ pour la municipalité; DE PAYER le 10 % de déficit en un seul versement en décembre 2025. Adoptée unanimement
2025.10.183	<u>10.6 Enjeux liés à la mise en œuvre des nouvelles normes du Fonds régions et ruralité (FRR)</u> CONSIDÉRANT QUE le Fonds régions et ruralité (FRR) constitue un levier financier central pour soutenir le développement régional et rural au Québec ; CONSIDÉRANT QUE les nouvelles modalités introduites par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation affectent significativement la capacité des MRC et de leurs partenaires à planifier, financer et mettre en œuvre des projets structurants ; CONSIDÉRANT QUE la stratégie gouvernementale d'occupation territoriale (OVT) vise à reconnaître, soutenir et revitaliser les milieux à faible densité ou à dynamiques démographiques particulières, notamment par une approche territoriale intégrée, et que les nouvelles règles du FRR – en limitant la marge de manœuvre locale, les partenariats sectoriels et la flexibilité d'action – contreviennent directement aux principes de différenciation et d'adaptation territoriale sur lesquels repose la stratégie OVT ; CONSIDÉRANT QUE les montants du FRR n'ont pas été indexés, que la durée des ententes est passée de 5 à 3 ans, et que le taux de couverture des frais administratifs a été réduit, compromettant la planification à moyen terme et la gestion efficace des projets ; CONSIDÉRANT QUE la limite de cumul des aides gouvernementales à 80 % empêche dorénavant de considérer les contributions du FRR – Volet 2 comme une mise de fonds du milieu, réduisant l'effet levier auprès d'autres partenaires ministériels ; CONSIDÉRANT QUE la réduction du taux de couverture des frais administratifs affaiblit la capacité des bénéficiaires de ces fonds à assurer une gestion efficace et durable des fonds et des projets ; CONSIDÉRANT QUE certaines organisations clés (milieux de la santé, de l'éducation, syndicats) sont exclues, nuisant au développement de projets à forte valeur ajoutée, notamment en santé psychologique agricole et en recherche appliquée ; CONSIDÉRANT QUE les modalités de versement des fonds risquent d'occasionner des problèmes de liquidité et d'alourdir la gestion administrative des MRC et des organismes du milieu ;

CONSIDÉRANT QUE les plafonds d'aide aux entreprises prévus par la *Loi sur l'interdiction des subventions municipales* n'ont pas été ajustés depuis plus de 15 ans malgré l'inflation et les réalités économiques actuelles ;

CONSIDÉRANT QUE l'obligation imposée aux organismes non assujettis aux règles d'adjudication de recourir à un appel d'offres public pour tout contrat de construction de 133 800 \$ et plus va à l'encontre des objectifs d'allègement réglementaire du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a fait de l'allègement réglementaire et administratif l'une de ses priorités afin d'accroître la compétitivité de l'environnement d'affaires et de stimuler le développement des petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Normétal n'a pas encore complété son appropriation de l'ensemble des paramètres et des nouvelles modalités du FRR;

CONSIDÉRANT QUE d'autres enjeux pourraient émerger du processus d'analyse en cours ;

CONSIDÉRANT QUE l'enveloppe du FRR Volet 3 – Signature et Innovation n'a pas été reconduite, ce qui limite fortement la pérennité et le développement de projets innovants à l'échelle régionale;

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par monsieur Gérald Lamoureux et résolu

QUE la Municipalité de Normétal demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation:

DE REVOIR les paramètres du FRR Volet 2 afin qu'il soit à nouveau considéré comme une mise de fonds du milieu, permettant de maximiser l'effet levier avec d'autres partenaires ministériels;

DE RÉTABLIR un taux raisonnable de 10 % pour les frais de gestion afin d'assurer une administration adéquate des fonds ;

D'AJUSTER à la hausse les seuils d'aide aux entreprises prévus dans la *Loi sur l'interdiction des subventions municipales* et d'indexer globalement les enveloppes du FRR;

DE RETIRER l'obligation d'appel d'offres public pour les organismes non assujettis à une loi ou un règlement en matière d'adjudication, lorsque la valeur d'un contrat de construction atteint 133 800 \$;

D'ADOPTER un mode de versement des fonds plus équilibré afin d'éviter des enjeux de liquidité pour les organismes du milieu ;

DE RECONNAÎTRE la valeur des contributions en nature (temps de travail, ressources) des MRC, villes et organismes comme apports admissibles ;

DE RECONDUIRE une enveloppe spécifique dédiée à l'innovation régionale, afin de soutenir et pérenniser les projets structurants déjà amorcés.

Adoptée unanimement

2025.10.184

10.7 Approbation de la programmation de travaux dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour 2024 à 2028

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été

confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par monsieur Gérald Lamoureux, appuyé par monsieur Steve Lamoureux et résolu que :

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;
- La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employé(e)s et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de TECQ 2024-2028;
- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;
- La Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée unanimement

2025.10.185

10.8 Offre de service pour effectuer un levé topographique mixte (GPS conventionnel et drone - Assainissement des eaux usées

CONSIDÉRANT QUE le MAMH a accepté d'ajouter la réfection des conduites d'égout désuètes au mandat d'assainissement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE pour compléter l'étude d'ingénierie préliminaire un relevé d'arpentage est nécessaire;

CONSIDÉRANT la réception d'une seule offre de service;

Il est proposé par monsieur Gérald Lamoureux, appuyé par monsieur Steve Lamoureux et résolu d'accepter la proposition de Patrick Descarreaux, arpenteur-géomètre inc. au montant de 64 500 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée unanimement

2025.10.186

10.9 Passage de l'Halloween et concours de décoration de citrouilles

CONSIDÉRANT QUE l'objectif 2.1.2 de la Politique familiale et des aînés a comme objectif de développer une programmation d'activités diversifiées pour tous les âges;

CONSIDÉRANT QUE la fête de l'Halloween arrive à grands pas;

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par monsieur Gérald Lamoureux et résolu

QUE la fête d'Halloween ait lieu le 31 octobre 2025, de 16 h à 19 h incluant la patrouille du Service de sécurité incendie pour veiller à la sécurité des enfants;

D'INVITER la population à participer au concours de décoration de citrouilles en vigueur jusqu'au 31 octobre. Deux seaux de bonbons seront tirés parmi les participants, dépense à imputer au poste budgétaire 02-701-00-649-02.

Adoptée unanimement

2025.10.187

10.10 Soumission sur invitation pour la fourniture et l'épandage de concassés

Il est proposé par monsieur Gérald Lamoureux, appuyé par monsieur Steve Lamoureux et résolu que la directrice générale demande des soumissions sur invitation auprès des entrepreneurs pour la fourniture et l'épandage de concassés MG20 dans le rang 8 & 9.

Adoptée unanimement

2025.10.188

10.11 Contrat de déneigement pour les Rang 6 & 7, Rang 8 & 9 et Rang 10

CONSIDÉRANT l'offre reçue de Déneigement et Transport Fabrice Fortier en date du 30 septembre 2025 pour le déneigement du Rang 6 & 7 sur une distance de 3,81 kilomètres, du Rang 8 & 9 sur une distance de 3,15 kilomètres et du Rang 10 sur une distance de 0,64 kilomètre;

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par monsieur Gérald Lamoureux et résolu d'accepter l'offre de Déneigement et Transport Fabrice Fortier pour le déneigement des rangs, au montant de 3 200 \$ du kilomètre pour un montant total de 27 814,75 \$ taxes incluses pour l'automne-hiver 2024-2025, à imputer au poste budgétaire 02-330-00-443-00.

Adoptée unanimement

2025.10.189

10.12 Avenant d'ingénierie no. 3 déposé par Atkinsréalis relatif aux travaux de la 2^e Rue

CONSIDÉRANT QUE dans les plans et devis pour la réfection de la 2^e Rue préparés par la Fédération québécoise des municipalités (FQM), le nombre d'heures d'ingénierie alloué pour les travaux était fixé à 450 heures;

CONSIDÉRANT QUE la firme AtkinsRéalys a déposé un avenant stipulant un total de **815 heures**, soit une augmentation substantielle du nombre d'heures initialement prévues;

Il est proposé par monsieur Gérald Lamoureux, appuyé par madame Monique Bouchard et résolu :

QUE la Municipalité demande à AtkinsRéalys de justifier de façon détaillée l'augmentation proposée, poste par poste, et d'identifier les éléments nouveaux ou imprévus qui expliqueraient une telle hausse;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à AtkinsRéalys et à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour suivi.

Adoptée unanimement

11. Période de questions

12. Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de la séance.

2025.10.190

13. Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par monsieur Patrice Morin et résolu de levée l'assemblée, il est 20 h 11.

Adoptée unanimement

Monique Bouchard, maire

Lyne Blanchet, greffière-trésorière